



Délibération n° 2.1

Objet de la délibération : Avenant au protocole de dissolution du syndicat de gendarmerie

Madame Joëlle Lavenu, intéressée par la question et Monsieur le Maire ne prennent pas part au vote

Le Conseil Municipal

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 portant fin de compétence du syndicat intercommunal de construction de gendarmerie de Fauville en Caux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 20 et L 5211-25 et 26,

Vu le budget de liquidation du 21/04/2018 et la Décision Modificative n° 1 du 07/07/2018

Vu la délibération n° 2.1 du 19 mai 2018, approuvant le protocole de dissolution du Syndicat intercommunal de Gendarmerie de Fauville-en-Caux,

Considérant qu'il convient de compléter le protocole voté le 19 mai 2018 par la prise en compte des opérations régularisées en 2018 et celles qui restent à dénouer afin de permettre la dissolution définitive du syndicat, avec le versement aux communes des sommes qui doivent leur revenir,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de confirmer les montants de participation de fiscalité 2008 à 2012, à reverser aux communes suivantes :

Commune	Montant €
Alvimare	4 865,27
Cléville	2 026,38
Cliponville	2 417,14
Envronville	3 049,59
Foucart	4 308,17
Hattenville	5 549,22
Hautot le Vatois	2 977,14
Normanville	6 696,58
Roquefort	2 638,47
Tremauville	1 263,97
Yebleron	13 973,30
Total	49 765,23

OUVRE les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des reversements de participation de fiscalité 2008 à 2012 aux communes listées ci-avant à l'article 739113 du budget liquidatif.

VALIDE la décision modificative DM 2 du Budget de liquidation par l'ouverture des crédits budgétaires suivants :

Section d'exploitation :

Dt 014 – 739113 pour +49 766,00€
Dt 023 pour – 49 766,00€

Section d'investissement :

Dt prog 101 2313 pour – 49 766,00€
Ct 021 pour – 49 766,00€

Suite délibération 2.1

AUTORISE les régularisations suivantes :

- La prise en charge des reversements de fiscalité 2008 à 2012 aux communes
- La prise en charges des échéances d'emprunts 2018
- La prise en charges des taxes foncières 2018,
- L'appel à contribution de la participation 2017 de la commune de Hautot-le-Vatois,
- La prise en charge des régularisations de recettes au titre des centimes syndicaux 2017 et RSCFE 2016,
- Le reversement au budget annexe Construction de Gendarmerie de Terres-de-Caux du 1^{er} acompte perçu de la DSIL.



DESIGNE le Budget annexe relatif à la Construction de Gendarmerie de Terres-de-Caux comme budget cible pour recevoir les excédents, le solde disponible en trésorerie, la reprise de l'actif et du passif ainsi que les contrats relatifs à la construction de la gendarmerie après les reversements des sommes dues aux communes et la régularisation des opérations demeurées en instances.

DESIGNE et MANDATE de manière expresse Madame Joëlle LAVENU pour l'exécution de la présente délibération de dissolution

MANDATE Madame Joëlle LAVENU à signer tout acte rendu nécessaire en application de la présente délibération sous le contrôle des services préfectoraux,

DIT que Madame Joëlle LAVENU devra rendre compte du déroulement de la dissolution notamment lors de l'approbation du compte administratif de liquidation présentant les soldes comptables devant être transférés au Budget annexe de construction de la Gendarmerie de Terres-de-Caux,

AUTORISE le comptable de la trésorerie de Bolbec, comptable assignataire du budget de liquidation, à enregistrer les opérations prévues par la présente délibération et rendues nécessaires à la dissolution du SICCG. à enregistrer les opérations de régularisations et les écritures de dissolution du SICCG.

MANDATE Madame la Présidente à signer tout acte en application de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21/12/2018

Affichage en mairie : _____

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : Cession terrain à l'euro symbolique

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Considérant la demande de cession à l'euro symbolique de Monsieur Rémy Duclos propriétaire de la parcelle cadastrée section AD numéro 434 d'une superficie égale à 18m²,

Considérant la consultation du service des Domaines,

Après en avoir délibéré,

Annule la délibération 3.8.2 du 29 novembre 2018,

Décide d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AD 434 appartenant à Mr Rémy Duclos,

Dit que les actes seront régularisés en l'étude de Maître Hervé Guérout,

Dit que les frais d'actes seront supportés par la commune de Fauville en Caux

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc VASSE



Envoi en sous-préfecture : 21/12/2018

Affichage en mairie : _____

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 2.3

Objet de la délibération : Financement des dépenses de fonctionnement et obligatoires du budget annexe « gendarmerie » par le budget principal de Terres de Caux.



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations n°3.1.1 et n°3.1.3 approuvant respectivement les BP du budget principal et du budget annexe « gendarmerie » de Terres de Caux le 12 avril 2018,

Considérant les opérations de fonctionnement comptabilisées au budget annexe « gendarmerie » à hauteur de 6 969,26 €, et le montant en capital de l'échéance d'emprunt prise en charge pour 11 549,48 €

Considérant que les crédits nécessaires pour couvrir ce déficit de fonctionnement et le montant en capital de l'échéance d'emprunt ont bien été prévu au budget principal de Terres de Caux, au compte 6521 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif

Après en avoir délibéré,

DECIDE que le budget principal de Terres de Terres versera au budget annexe « gendarmerie » de Terres de Caux le dit montant de 18 518,74 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21/12/2018
Affichage en mairie : _____

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Stc-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 2.4

Objet de la délibération : Décision Modificative n°1 du budget annexe « Losange »

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°3.1.1 d'approbation du BP du budget annexe Losange de Terres de Caux le 12 avril 2018,

Considérant que les terrains n'étant pas encore cédés, il convient de procéder à la gestion du stock de fin d'année,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Articles	Intitulés		Montants
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opération d'ordre entre sections		040	
Dépenses			
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	x	300 000
Recettes			
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	x	300 000
Solde Opérations			0
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération d'ordre entre sections		040	
Dépenses			
3555	Terrains aménagés	x	300 000
Recettes			
3555	Terrains aménagés	x	300 000
Solde Opérations			0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21/12/2018

Affichage en mairie : _____

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville